

CCI et CRA s'allient pour la reprise d'entreprises

le 09 avril 2019 - Arnaud DE JUBECOURT - Services



Daniel Paraire, président de la Chambre de commerce et d'industrie du Nord Isère, a signé le 21 mars un accord avec l'association Cédants, repreneurs d'affaires (CRA).

Cette convention formalise une démarche commune déjà en place entre les deux organismes, visant à épauler au mieux les repreneurs et les cédants d'entreprise, en cumulant les expertises de deux acteurs clés de l'accompagnement à la reprise.

« Une entreprise qui est reprise est redynamisée », expliquait Daniel Paraire qui a cité plusieurs cas de collaborations déjà intervenus entre la CCI et CRA sur le territoire : l'entreprise Astra qui façonne les matériaux souples pour fabriquer des équipements de sécurité (reprise par Pierre-André Aouizerats), Sofen (fenêtres PVC, reprise par Philippe Coquet) ou Acore Industrie (redresseurs de courant électrique, reprise par Philippe Duchâtel).

30 000 entreprises ferment chaque année, faute de repreneurs

Sur les 71 autres délégations du CRA présente à travers la France, ce sont celles de Lyon et de Grenoble qui ont participé à l'accord couvrant le territoire de la CCI Nord Isère. Les affaires à reprendre sont en effet rarement sur la place publique et nécessitent un organisme intermédiaire pour des raisons notamment de confidentialité autour du projet de cession. Il est toutefois possible sur le site de la CRA de découvrir les grandes lignes d'affaires à reprendre. Il y en a 700 sur toute la France, dont 38 ont un coût inférieur à 500 000€ et sont situées en Rhône-Alpes.

Avant de se lancer, les candidats à la reprise (1 300 inscrits en recherche active) sont invités à des réunions d'information gratuites et peuvent rencontrer des experts qui les aideront à discerner l'affaire faite pour eux. Des stages d'accompagnement sont également proposés, véritables mini parcours de business management. Eric Tardy, 46 ans, en a suivi un en 2018 avant de reprendre la société Fimel à Le Champ-près-Frogès, société qui produit des enseignes lumineuses à base de leds. Une bonne nouvelle pour l'emploi local quand on sait que la moitié des entreprises à vendre ferment faute de repreneur.

On estime à 75 000 le nombre d'entreprises à vendre chaque année dont 15 000 PME. 45 % des rachats sont le fait de personnes extérieures à l'entreprise et concernent particulièrement le CRA. A titre indicatif, une entreprise de moins de 10 salariés coûte 162 000€ en moyenne, tandis qu'une PME se rachète en moyenne 324 000€.